



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/070
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Pointe de l'Escaut sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5323 et en vue d'y stocker du matériel.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRASOM, quai de l'Escaut – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 367 500 261 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRASOM ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-092 portant sur les dépendances susvisées le 01/02/2022.

Description des dépendances :

- Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 295 m²
- Un linéaire de bord à quai d'une longueur de 48 ml
- Un plan d'eau d'une superficie de 560 m²

Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/03/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-092 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.